

MOTO CLUB DE BRIOUDE INTERNATIONAL SIX DAYS REVIVAL

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 :

Le Moto club de Brioude organise le 19 Septembre 2010 un Enduro. Cette épreuve se déroulera sur les communes de Brioude, Vieille-Brioude, Villeneuve d'Allier, Mercoeur, St Just près Brioude, Paulhac, Beaumont, Lubilhac, Saint-Beauzire, Saint-Laurent-Chabreuges.

Article 2 :

Cette épreuve sera disputée conformément au code de la route et au règlement 2010 établi par la F.F.M. auquel on devra se reporter pour tout ce qui n'est pas expressément défini ci-après.

Article 3 :

Catégories admises :

- Toutes les catégories prévues par le règlement particulier du trophée de France d'enduro à l'ancienne (joint en annexe).
- Un classement Cardel limité à 1985 sera établi mais les pilotes ne figureront pas au classement général du Trophée de France.
- Une catégorie « très anciennes » : motos d'un millésime 1973 et inférieur dite C zéro créée à titre expérimentale et non encore prévue par le règlement FFM.
- Une catégorie féminine.

Article 4 :

Cylindrée : Voir le règlement particulier du Trophée de France à l'ancienne.

Article 5 :

Coupe d'Europe :

Les catégories et cylindrées admises seront les mêmes que celles prévues pour les catégories nationales.

Article 6 :

Les concurrents nationaux devront être détenteur d'une licence prévue par la FFM pour la pratique de l'enduro à l'ancienne :

MAT/NCA/NCB/Inter/Licence à la journée/Vintage UEM TT

Les concurrents étrangers devront être détenteur soit d'une licence UEM TT, soit d'une licence à la journée.

Les licences à la journée seront délivrées sur place sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport motocycliste et d'un permis de conduire délivré par un pays de l'U.E. .Pour les concurrents étrangers, ce certificat devra être rédigé en Français.

Le montant de la licence à la journée est de 36€ à régler sur place.

Article 7 :

Les engagements sont ouverts jusqu'au 7 Septembre 2010. Les droits d'engagement, fixés à 55 €, devront être acquittés pour obtenir une confirmation d'engagement et un numéro de course.

Une inscription par équipes de 3 est ouverte.

Les pilotes étrangers ont la possibilité d'acquitter leur droit d'engagement sur place lors des contrôles administratifs, en espèces en €.

Article 8 :

Authenticité :

Un concours basé sur des critères d'authenticité machine et pilote sera réalisé à l'occasion du départ de la course par un jury désigné par l'organisation de course.

Article 9 :

Le classement individuel sera établi en fonction des résultats obtenus lors des spéciales chronométrées et du parcours de régularité. Il sera publié le dimanche soir sur le lieu de l'épreuve.

Le classement par équipes (de 3 pilotes) sera établi sur le cumul des écarts avec le 1^{er} de chaque catégorie.

Article 10 :

Pneus FIM obligatoires à l'avant et à l'arrière. Le bruit ne doit pas excéder 92 dB. Tapis environnemental et protection dorsale obligatoire. Les W garage ne sont pas admis. Eclairage, immatriculation, assurance, carte grise et permis de conduire sont obligatoires.

Plus généralement, se reporter au règlement FFM en vigueur.

Article 11 :

Vérifications administratives : Salle polyvalente de Brioude de 14h à 18h le Samedi 18 Septembre.

Vérifications techniques et mise en parc fermé gardé : Brioude de 14h à 18h le Samedi 18 Septembre.

Le parc fermé sera gardé jusqu'au départ du dernier pilote le dimanche.

Article 12 :

Le départ sera donné à partir de 9h le dimanche, à Brioude. Les pilotes partiront 3 par 3 de minute en minute par ordre de catégorie (Féminines, C zéro, Coupe d'Europe, Trophée de France...)

L'arrivée se fera également à Brioude. Parcours :

- Circuit de régularité de 70 km environ à parcourir 2 fois.
- 2 contrôles horaires.
- 3 spéciales banderolées par tour (Verneuges, Civeyrac, Brioude).

Le Circuit de régularité sera adapté en fonction des catégories. Les Féminines et C zéro seront classés à condition d'avoir bouclé au moins un tour. Ils effectueront 6 spéciales à l'identique des autres catégories. La mise hors course est fixée à 30 minutes.

Articles 13

Assurance : elle sera souscrite conformément à la législation en vigueur

Article 14 :

Sécurité :

- 4 ambulances
- 3 médecins
- 3 postes de la croix rouge
- 20 marshals du MCB minimum
- Extincteurs et moyens de communication en quantité suffisante

Article 15 :

Officiels de l'épreuve :

- Directeur de course : JP Meïller
- Commissaires de course : M Dupillier, E Dupillier,
- Commissaires Techniques : B Delavault, G Sauvayre
- Chronométrateur : Ph Dubois